



Les services du Département de la Somme restent ouverts et accessibles pendant la nouvelle période de confinement

Amiens, le vendredi 19 mars 2021

Suite à l'annonce du Premier Ministre d'un nouveau confinement des habitants des Hauts-de-France pour une période de 4 semaines, le Département de la Somme maintient toutes ses missions de service public. L'ensemble des sites accueillant les usagers ainsi que les services départementaux restent ouverts, mobilisés et disponibles pour les Sommeiens.

Accueil, visites et consultations maintenues

Tous les accueils du Département, notamment les Maisons départementales des solidarités et de l'insertion (MDSI) et les services administratifs restent ouverts afin que les populations, en particulier les personnes en situation de fragilité, puissent être reçues et accompagnées en cette nouvelle période difficile.

Les consultations de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) pour les nourrissons, les suivis de grossesse et la planification familiale en proximité dans les territoires, les visites à domicile et les interventions des travailleurs sociaux pour l'accompagnement des publics sont maintenues.

De la même façon, le versement des différentes prestations aux allocataires est garanti ainsi que le versement des subventions aux partenaires et le paiement des factures aux entreprises.

Les agents des collèges sont mobilisés pour accueillir ou assurer la restauration scolaire des élèves, avec les gestes et les outils de protection nécessaires, et dans le respect des protocoles sanitaires en vigueur.

L'entretien et la maintenance des 4 600 km de routes départementales et des 206 km du domaine public fluvial se poursuivent.

L'accès à la culture en ligne, pour tous les âges et tous les usages

Les **Archives départementales de la Somme** bénéficient depuis janvier d'un site Internet plus performant, adapté aux technologies actuelles et doté d'une ergonomie simplifiée et épurée. Ce site permet de trouver, grâce à une recherche fluide et intuitive, plus de 4 millions de documents aujourd'hui numérisés : <https://archives.somme.fr>

Les ressources numériques de la **Bibliothèque départementale de la Somme** sont également accessibles et ouvertes à tous : bibliothèque d'albums jeunesse, médiathèque numérique pour petits et grands, soutien scolaire, cours de remise à niveau pour les adultes (cours de langues, code de la route, tutos pour mieux s'approprier internet, etc.) : <https://bibliotheque.somme.fr>

Une mobilisation renforcée pour lutter contre des violences conjugales et familiales

Le confinement peut accentuer les violences conjugales et familiales. Le Conseil départemental rappelle que différents dispositifs et numéros d'urgence sont à la disposition des victimes ou témoins de violences :

- ▶ En cas de danger grave et immédiat : **appelez le 17 ou le 112** (police et gendarmerie).
- ▶ Le **114 est accessible par SMS** pour les personnes victimes de violences intra-familiales qui ne pourraient pas appeler ni sortir de leur domicile. Les opérateurs du 114 transmettent alors aux forces de l'ordre les coordonnées de la victime.
- ▶ Nos **intervenants sociaux en commissariats de police et en brigades de gendarmerie** restent joignables au **03 22 71 80 55** pour écouter, soutenir et informer, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 17h30.
- ▶ La plateforme **<https://arretonslesviolences.gouv.fr>** est active 24/24h, 7/7j : elle permet de signaler des violences sexuelles et sexistes et de dialoguer avec les forces de l'ordre de manière anonyme et sécurisée.
- ▶ Pour les personnes victimes de violences qui ne pourraient activer ces dispositifs, il leur est recommandé de **se signaler au pharmacien** qui alertera à son tour les forces de l'ordre.
- ▶ Le **3919**, numéro d'écoute national gratuit, est opérationnel du lundi au samedi de 9h à 19h.
- ▶ Pour l'**enfance en danger**, en plus du **119**, numéro gratuit joignable 7/7j et 24/24h, il est désormais possible d'alerter par écrit sur le site Internet du 119 : **<https://www.allo119.gouv.fr/>**
- ▶ La plateforme de l'espace départemental des droits de l'enfant reste ouverte au **03 22 97 22 97**.
- ▶ En cas de nécessité de mise à l'abri, il est possible d'appeler le **115**.

Les mesures du Plan de relance prolongées

Les mesures et aides exceptionnelles du **Plan de relance du Département**, notamment celles en direction des acteurs de la culture, du tourisme et du sport ainsi que le soutien à l'économie locale de proximité ont d'ores et déjà été prolongées et le seront aussi longtemps que nécessaire.

Pour Stéphane Haussoulier, président du Conseil départemental de la Somme, « le Département est là pour assurer le soutien nécessaire aux personnes en difficulté. C'est la raison d'être de notre collectivité, raison d'être renforcée depuis le début de cette crise sanitaire sans précédent. Je veux dire à tous les Samariens qu'ils n'hésitent pas à pousser la porte du Conseil départemental pour trouver l'écoute et l'aide dont ils ont besoin. »

CONTACT PRESSE

Eloïse Devred - e.devred@somme.fr

03 22 71 81 33 - 06 11 46 81 18

[somme.fr/presse](https://www.somme.fr/presse)

